

## Référentiel métier de Directeur(trice) des soins

Ce référentiel intègre à la fois le métier Directeur(trice) des soins en établissement et celui de Directeur(trice) des soins en institut de formation paramédicale.

### Les facteurs d'évolution du métier de Directeur(trice) des soins en établissement

- Evolution des besoins en santé (vieillesse, poly-pathologies, maladies chroniques...)
- Évolution de la politique hospitalière : création du directoire, développement des pôles, développement des mises en réseau des établissements et des professionnels, fusion et réorganisation des activités médicales et para médicales
- Missions de services publics pouvant être exercées par différents acteurs de santé publics et privés
- Évolution des institutions hospitalières avec la mise en place de la tarification à l'activité (T2A), et de la gestion par pôles
- Évolution des professions paramédicales, technicité des actes et des soins, coopération des professionnels de santé
- Renforcement de la judiciarisation et du consumérisme de la part des usagers, des associations d'usagers
- Pression médiatique accrue sur les structures de santé (réaction de la presse à des incidents, à des actions de communication externe.)
- Mise en place des CHT et des GCS et de différents modes de coopération entre les acteurs de santé.

La loi HPST introduit des changements importants dans le système de soins. L'organisation du système de soins passe par l'exercice de missions de service public qui, à travers des appels à projets, peut être confiées à différents types d'acteurs (publics ou privés) dans une recherche d'efficacité optimale pour une prise en charge de qualité. L'organisation de l'hôpital évolue vers un mode plus managérial où les relations au sein des établissements deviennent contractuelles et passent par la définition d'objectifs et l'évaluation des résultats.

La loi HPST prévoit différents dispositifs de coopération, s'adressant autant aux établissements de petite taille qu'aux établissements plus grands d'où l'importance pour chaque établissement, en se fondant sur les valeurs communes de service public, de définir un projet commun à travers le projet d'établissement.

Le métier de DS voit ses missions renforcées au niveau stratégique, bien identifié, à côté des missions de niveau opérationnel. Le DS doit connaître l'environnement et les différents acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux du territoire afin de positionner l'offre en soins

de l'établissement, en cohérence avec les besoins des populations définis par territoires avec l'ARS, dans le cadre du COM.

## **Les missions du Directeur(trice) des soins en établissement**

- Les missions du DS relèvent à la fois du niveau stratégique et du niveau opérationnel avec une responsabilité institutionnelle en matière de gestion du personnel soignant, de formation et de recherche.
- Dans ses fonctions de coordonateur général des soins, il préside la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. A ce titre, il est membre du directoire au sein duquel il a une mission de conseil et de participation à la décision.
- Le coordonateur général des soins organise les missions des autres membres de la direction des soins.
- Le DS est responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet de soins et des objectifs de qualité et de sécurité des soins dans ce cadre. Il en coordonne la mise en œuvre et l'évaluation. Il coordonne la continuité des soins et la cohérence des parcours de soins des patients.
- Il organise la répartition équilibrée des ressources en soins au niveau de l'établissement.
- Le DS peut se voir confier d'autres missions de direction par le chef d'établissement

## **Activités du Directeur(trice) des soins en établissement**

Sous l'autorité du directeur d'établissement, le DS exerce plusieurs types d'activités :

- des activités au sein du Directoire , pour les Coordonnateurs Généraux des Soins
- des activités dans son champ de compétences propres de directeur des soins
- des activités à l'égard des pôles
- des activités transversales complémentaires aux précédentes

